I

(Actes législatifs)

BUDGETS

ADOPTION DÉFINITIVE

du budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2010

(2010/647/UE, Euratom)

LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, paragraphe 4, point a), et son article 314, paragraphe 9,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes ([1]),

vu le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2010, définitivement adopté le 17 décembre 2009 ([2]),

vu l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière ([3]),

vu le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général 2010, présenté par la Commission le 19 mars 2010,

vu la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2/2010, adoptée par le Conseil le 26 juillet 2010,

vu les articles 75 *ter* et 75 *sexies* du règlement du Parlement européen,

vu l'approbation par le Parlement de la position du Conseil le 7 septembre 2010,

([1]) JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.
([2]) JO L 64 du 12.3.2010.
([3]) JO C 139 du 14.6.2006, p. 1.

CONSTATE:

Article unique

La procédure prévue à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est achevée et le budget rectificatif n° 3 de l'Union européenne pour l'exercice 2010 est définitivement adopté.

Fait à Strasbourg, le 7 septembre 2010.

Le président
J. BUZEK

ARRÊT DÉFINITIF DU BUDGET RECTIFICATIF Nº 3 DE L'UNION EUROPÉENNE POUR L'EXERCICE 2010

SOMMAIRE

Page

ÉTAT GÉNÉRAL DES RECETTES

C. Effectifs 5

C. **EFFECTIFS**

Organismes établis par l'Union européenne et ayant la personnalité juridique

Agences décentralisées

Agences décentralisées — Société de l'information et médias

Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE) — Office

Groupe de fonctions et grade	Emplois					
	2010		Budget rectificatif n° 3		2010	
	Autorisés en vertu du budget de l'UE		Modifications au tableau des effectifs autorisé		Tableau des effectifs modifié	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD 16						
AD 15						
AD 14				1		1
AD 13						
AD 12						
AD 11						
AD 10						
AD 9				2		2
AD 8						
AD 7				2		2
AD 6						
AD 5				2		2
Total AD		7		7		7
AST 11						
AST 10						
AST 9						
AST 8						
AST 7						
AST 6						
AST 5						
AST 4						
AST 3				2		2
AST 2						
AST 1				1		1
Total AST		3		3		3
Total général		**10**		**10**		**10**
Total des effectifs	**10**		**10**		**10**	